



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des universités

Question au Gouvernement n° 3659

Texte de la question

RÉOUVERTURE DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le monde universitaire se sent abandonné. Et comment lui donner tort lorsque le Premier ministre, lors de son allocution du 7 janvier, n'a pas eu un mot pour lui ?

L'université du Mans vient de réaliser un sondage : sur 3 000 réponses, 68 % des étudiants et 63 % des enseignants veulent une réouverture de l'université. Ce sondage nous dit surtout que seuls 12 % des étudiants affirment réussir à suivre leurs cours tous les jours en ligne, isolés qu'ils sont, sous pression et condamnés à fixer un écran toute la journée – pour ceux qui ont la chance d'en avoir un. Parmi eux, 36 % déclarent souffrir d'épuisement, de troubles oculaires et de stress.

L'université de Clermont-Auvergne vient de publier une étude épidémiologique : 3 % seulement des étudiants contaminés l'ont été à l'université. En revanche, le nombre de consultations d'aide psychologique a explosé : il a augmenté de 25 % entre septembre et décembre. Sachant qu'en France on compte un psychologue pour 30 000 étudiants contre un pour 1 500 aux États-Unis ou un pour 3 000 au Canada, le doublement des psychologues que vous venez d'annoncer est largement insuffisant. En outre, selon une étude australienne, du fait de la crise du covid-19, le nombre de suicides, qui est déjà la deuxième cause de mortalité des 15-24 ans, pourrait augmenter de 30 % en quelques années. Vous avez d'ailleurs présenté vos condoléances à la famille du jeune Lyonnais ; or nous ignorions qu'il était décédé, nous le pensions encore hospitalisé.

Aussi, je vous le demande solennellement, donnez un cap, un cadre stable aux universités. Apportez-leur un soutien exceptionnel et urgent pour permettre le suivi rapproché des étudiants et le renforcement des services d'aide psychologique. Faites leur confiance pour mettre en place des mesures adaptées au contexte. Il y a urgence à débloquer des fonds exceptionnels, sans quoi votre proposition d'une reprise pour les étudiants vulnérables par groupes de dix restera lettre morte. Bien d'autres questions restent en suspens, comme celle de savoir si vous comptez autoriser les restos U à proposer des repas à emporter...

M. le président. Merci, madame la députée !

Mme Christine Pires Beaune. Madame la ministre, donnez des perspectives à nos jeunes ! (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Je tiens tout d'abord à vous rassurer : j'ai présenté mes condoléances à la famille d'une étudiante morte ce week-end, et j'ai souhaité un prompt rétablissement à l'étudiant de Villeurbanne que vous venez d'évoquer. Il est important de ne pas commettre de confusion.

Mme Christine Pires Beaune. Je pense qu'il y en avait une, en effet.

Mme Frédérique Vidal, *ministre*. Vous demandez s'il va être possible de remettre en place les enseignements en présentiel. Je tiens d'abord à saluer l'engagement des établissements. Les universités n'ont pas fermé pendant ce second confinement : elles ont reçu des étudiants, notamment dans les salles de ressources, pour des travaux pratiques. J'ai rencontré hier, à l'université de Cergy, des étudiants qui, par petits groupes, reprenaient leurs cours en travaux dirigés. Bien sûr, ce n'est qu'un début, et il faut que nous soyons capables de surveiller l'évolution de l'épidémie. Vous mentionnez à ce propos que seuls 3 % des étudiants auraient été contaminés sur les bancs des universités. Mais, en réalité, on n'en sait rien : il s'agit de 3 % d'étudiants qui se sont fait tester et se sont révélés positifs sans qu'on ait la moindre idée de l'endroit où ils ont été contaminés. Il est important de s'en tenir aux faits.

Les restaurants universitaires font déjà des repas à emporter et vont bien sûr continuer. Ce qui n'est pas autorisé, c'est la restauration assise parce qu'on sait que c'est dans les lieux de restauration collective, où il y a beaucoup de brassage, que peuvent se produire des contaminations.

Le Premier ministre l'a indiqué tout à l'heure : nous recevrons à nouveau les présidents d'établissement vendredi prochain. Nous allons travailler avec eux pour savoir comment renouer le lien entre les enseignants et les étudiants, pour savoir si l'enseignement peut être donné totalement à distance de manière très simple – il suffirait d'utiliser des livres, des bibliothèques ou internet. L'enseignement est avant tout une relation humaine.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3659

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2021](#)